

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

n° C-200901-01

du 29 janvier 2009

L'an deux mille neuf, le vingt neuf du mois de janvier, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle communautaire de Planzolles, sous la présidence de Madame Françoise POUJADE, Présidente.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pascal WALDSCHMIDT, Jean Rémi DURAND GASSELIN, Alain MAHEY, Christian FAUGIER, Marie Christine DETE, Jean PASCAL, Marie Thérèse OZIOL (pouvoir de Paul BOYER), Marie Claire PAQUELET GARDES, Nathalie TOURRE, Nathalie TOURRE (pouvoir de Christine SEON), Francis PLANCHER, Marie Hélène POUZACHE, Bernard SAISON, Bernard SAISON (pouvoir de Philippe GILLES), Jean Pierre LAPORTE, Mireille AREVELO, Jean Luc TOURREL, Nicole BISCAREL, Philippe BROT, Stéphane REBOUL, Jean Luc VALETTE, Jean Paul ROBERT (pouvoir de Jean Philippe BLANC), Denise FERRARI, Hubert LEPOITEVIN, Dominique BROUSSE, Patrick PERNEL, Michel VOYANT, Françoise POUJADE, Nathalie SUSSELIN, Gérard MARTIN, Régine LEMESRE, Francine CALIPPE, Laurent FARGIER, Elisabeth CHAINE, Christian MOYERSON, Patrick MICHEL, Jack ZMINKA, Roland REY, Marc MINETTO, Lorraine CHENOT, Bernard BONIN, Bernard BONIN (pouvoir de Christelle MONTEREMAL), Alexandre FAURE.

A été élu secrétaire : Jean PASCAL

Ont assisté à la réunion, sans voix délibérative : Jacqueline MIELLE, Luc PARMENTIER, Gaston JAMBOIS, Francine LACOUR.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer

Objet : Office Intercommunal de Tourisme : mode de gestion

Dans le cadre de l'élargissement du territoire communautaire, la Communauté de Communes était appelée à étendre l'action du service « tourisme », et en particulier de l'Office Intercommunal de Tourisme, sur le territoire des communes de Lablachère, Rosières et Saint-Genest-de-Beauzon.

A cette occasion, sur proposition de la présidente, avec l'accord du bureau communautaire, il est souhaité de faire évoluer la structure – service direct de la collectivité – afin d'associer les acteurs professionnels à la définition et la mise en œuvre de la politique de promotion touristique du territoire, tout en préservant les règles inhérentes à la gestion des fonds publics.

Une étude préalable a permis de dégager quatre hypothèses quant au mode de gestion : le service direct de la collectivité, la gestion publique sous forme de régie, la délégation de service public et la convention d'objectifs avec une association. La forme la plus appropriée à la réalisation des objectifs ci-dessus fixés semble celle de la régie avec un conseil d'exploitation associant obligatoirement les élus et une forte représentation d'acteurs de ce secteur économique.

Au cours du débat, il a été rendu compte de la démarche initiée depuis plusieurs mois par la communauté de communes, associant notamment les responsables de l'association gestionnaire de l'office de tourisme Rosières/Lablachère jusqu'au 31 décembre 2008.

Après débat, l'assemblée a été invitée à se prononcer sur la proposition de mise en place d'une régie à simple autonomie financière, dans le cadre de la gestion d'un service public administratif.

Un vote à bulletin secret a été organisé. Il a donné le résultat suivant :

- Présents ou représentés : 43,
- Blancs ou nuls : 2,
- Pour : 33,
- Contre : 8.

Vu les résultats, le conseil communautaire décide de la mise en place d'une régie à simple autonomie financière pour gérer l'Office Intercommunal de Tourisme du Pays Beaume-Drobie.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures.*

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

**La Présidente,
Françoise POUJADE,**